

DECISION de Monsieur le Maire de SÉEZ

Commune de SÉEZ

Affaire suivie par le Bureau Information Services

Autorisation d'occupation privative temporaire du domaine public pour les « Montées cyclo La Rosière » (entre le 19 juillet et le 1 septembre 2024)

Le Maire de la Commune de Séez, Lionel ARPIN,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 juin 2020 accordant délégation de pouvoir au Maire pour agir en son nom dans les domaines précisés à l'article L. 2122-22, du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 2121-1 et L. 2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la demande formulée, le 26 juin 2024 par la Rosière Tourisme pour l'organisation des montées cyclos Séez – La Rosière – Le Col du Petit-Saint-Bernard les 19 juillet, 4 et 16 août et 1 septembre 2024.

OBJET

La Rosière Tourisme souhaite organiser « les montées cyclo » les dimanches 4 août et 1 septembre de 7 heures à 10 heures et les vendredis 19 juillet et 16 août 2024, de 16 heures 30 à 19 heures : sur le parking de l'Ecole maternelle.

DECIDE

Article 1er

D'autoriser La Rosière Tourisme à organiser ces « montées cyclo » (inscription et départ depuis le parking de l'Ecole Maternelle) cités en objet.

Article 2

Un arrêté du Maire REGLEMENTERA LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION afin d'assurer la sécurité des piétons et des coureurs.

Article 3

A charge pour la Rosière Tourisme de fixer et d'harmoniser l'implantation des différents intervenants en respectant les règles liées à la sécurité publique des personnes et des biens.

Article 4

Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion obligatoire du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

Article 5

Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'exécution de la présente décision en liaison avec les autorités ci-dessous mentionnées :

- Monsieur le Sous-Préfet d'Albertville,
- L'agent de Police Municipale (pour exécution),
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Bourg-Saint-Maurice,
- Monsieur le Chef de Corps du Centre de secours de Bourg Saint Maurice,

Fait à Séez,
Le 2 juillet 2024.

Le Maire,
Lionel ARPIN



Date de mise en ligne le 03/07/2024